



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 02 septembre 2020

Date d'affichage : 02 septembre 2020

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle Jean Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Jacques FLORANTIN (suppléant de Rémy PETOTON), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE.
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Dominique TIXIER.
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Rémy PETOTON.

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLIERE.

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-106 : ESPACE CULTUREL DE RANDAN – ETUDE DE FAISABILITE : CONVENTION
AVEC LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME POUR LE FINANCEMENT DE
L'ETUDE DE FAISABILITE AU TITRE DU CTDD 2019-2021

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Dans le cadre du CTDD 2019-2021, l'étude de faisabilité relative à un projet de construction d'une médiathèque à Randan a été identifiée.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement définitif et le montant de la subvention correspondante, comme ci-après :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
Honoraires (Etude de faisabilité / préprogramme et Programme Technique Architectural détaillé)	13 440,00	CTDD (33,12 %)	4 451,00
Fonds propres		Autofinancement (66,88 %)	8 989,00
TOTAL	13 440,00	TOTAL	13 440,00

Lors de sa réunion du 3 juillet 2020, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé cette subvention. Une convention de subventionnement fixe les modalités et conditions dans lesquelles le Département versera la subvention. Il convient de l'approuver et d'autoriser le président à la signer.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le montant de subvention définitif avec le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du CTDD 2019-2021,
- d'approuver la convention avec le Département du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution de la subvention, jointe à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/09/2020

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

